

PROCÈS-VERBAL – PUBLIC**COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ (CGVS)**

3^e séance – 19 juin 2025 – 10 h 03 à 12 h 54

Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :**Membres**

Louis Sabourin, président et conseiller municipal – District de Limbour (10)

Steve Moran, vice-président et conseiller municipal – District de Hull-Wright (7)

Alicia Lacasse-Brunet, membre élue et conseillère municipale – District de Bellevue (15)

Kathleen Barrette – Société de transport de l'Outaouais, (visioconférence)

Daniel Cayley-Daoust en remplacement de Nicolas Heidecker – Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais

Stéphanie Ayotte – Centraide Outaouais

Sylvie Lafontaine – Direction de la santé publique

Jeneviève Caron – Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

Secrétaire

Séléna Beaumont-Demers, cheffe de service aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Sébastien Vallée, directeur – Service des loisirs, des sports et du développement communautaire (SLSDC)

Mychelle Vaive, cheffe de service, planification et développement des communautés – SLSDC

Jean-Christophe Gandubert, chef de section, planification et développement des communautés – SLSDC

Christian Riopel, directeur adjoint – SLSDC

Josiane Cossette, cheffe de section, développement des communautés – SLSDC

Mouna Ben Mhamed, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

Invitée

Josiane Lapointe, agente de développement – Table Éducation Outaouais

ABSENCES :

Nathalie Bédard – Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Anyck Bastien – Cégep de l'Outaouais

Martine Potvin – Université du Québec en Outaouais (UQO)

Karina Osiecka – Office d'habitation de l'Outaouais (OHO)

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Le président constate le quorum et il ouvre la séance à 10 h 03.

La séance publique est enregistrée. Il sera possible de visionner l'enregistrement sur le site Web de la Ville.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Steve Moran

Appuyé par Alicia Lacasse-Brunet

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun membre ne déclare de conflit d'intérêts relativement aux éléments inscrits à l'ordre du jour.

4. Dépôt et suivis des procès-verbaux de la réunion du 13 mars 2025

Le procès-verbal de la 2^e séance de la CGVS tenue le 13 mars 2025 est déposé.

Aucun suivi n'est à faire en ce qui concerne les sujets abordés lors de la séance.

5. Tour de table des partenaires

Un tour de table est fait.

Kathleen Barette évoque le projet de la Société de transport de l'Outaouais lors de la période estivale qui permet le passage gratuitement aux étudiants.

Alicia Lacasse-Brunet souligne que la vidéo sur l'itinérance est en ligne depuis le début de la semaine et que la réception est très positive.

Jeneviève Carron mentionne qu'au niveau de l'accès aux services en santé mentale, des modifications ont été apportées aux logiciels et procédures permettant ainsi la diminution de 50 % de la liste d'attente en Outaouais. Quant à Gatineau, particulièrement, l'accès et la prise en charge ont aussi été améliorés. L'accès aux psychologues reste une préoccupation faute de professionnels.

6. Période de questions du public

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions, toutefois deux questions ont été reçues par écrit et sont lues en séance.

Boris Lamontagne questionnait l'approche de la Ville de Gatineau pour l'analyse et l'échantillonnage des eaux de plages après les orages.

Des précisions ont été apportées à la satisfaction de monsieur Lamontagne. L'administration précise que les orages et pluies fortes ne mènent pas à une cote D et que les échantillonnages sont faits régulièrement et permettent d'assurer une vigie constante.

Une seconde question a été acheminée relativement au processus concernant le dépôt d'un projet à la Commission Gatineau, Ville en santé par Suzanne Lapointe, infirmière praticienne. Le Service fera un retour à ce sujet auprès de la citoyenne.

7. Étude sur les résultats scolaires des jeunes – Information

Une présentation est faite par Josiane Lapointe, agente de développement de la Table Éducation Outaouais (TEO). Elle explique son rôle et souligne sa fierté de participer à la rencontre et de faire cette présentation.

La présentation a été acheminée aux membres avant la séance.

Elle explique la mission de l'organisme qui consiste à un engagement collectif dans la réussite scolaire en Outaouais. Des déterminants sont présentés :

- 1) Valorisation de l'éducation et le soutien parental;
- 2) Soutien aux élèves et étudiant.e.s en difficulté;
- 3) Motivation et engagement.

Le décrochage scolaire et l'abandon scolaire sont expliqués. Un délai de 5 ans est nécessaire pour parler d'abandon scolaire.

La réussite scolaire et la réussite éducative sont également distinguées. La réussite éducative a une notion systémique puisque plusieurs aspects sont analysés en sus de la réussite scolaire.

Les données du recensement de 2021 sont présentées en lien avec la réussite éducative dans la Ville de Gatineau. On y note qu'au niveau de la diplomation ou de la qualification, la Ville de Gatineau obtient un taux de 79,3 %. En périphérie, le taux diminue. Quant aux études collégiales, les taux sont similaires à ceux du restant du Québec.

Enfin, le taux de sortie sans diplôme ou qualification en 2021-2022 est de 20,2 %.

L'indice de littéracie se calcule de 0 à 5. En Outaouais, 50,6 % de la population adulte n'atteint pas le niveau 3 qui est le seuil minimal pour se débrouiller en lecture et écriture. Cette donnée permet de comprendre qu'il peut y avoir un enjeu de compréhension avec plus de 50 % de la population, tant au niveau scolaire qu'au niveau de la santé publique. Les communications par écrit, des écoles par exemple, peuvent ne pas atteindre leur cible avec les parents, et l'absence de réponse des parents peut être erronément interprétée comme un manque d'engagement.

Le centre Alpha-Papineau se spécialise dans ce domaine et permet d'avoir une littéracie inclusive et plus accessible.

Le IMRO (Indice de remplacement de la main-d'œuvre) est bon à Gatineau, et la problématique reste plus importante dans les régions.

Différentes pistes de solutions sont présentées en réponse à ces données en matière de décrochage scolaire.

Le décrochage scolaire a un impact économique. Plus les jeunes sont éduqués, plus la région a une bonne vitalité et a plus de créativité. Les technologies peuvent suivre également. Il faut avoir des stratégies de développement socioéconomiques.

Il y a des stratégies à l'extérieur de l'école qui doivent être mises en place. Une question est posée par un membre qui s'interroge sur les adaptations possibles par les établissements scolaires en termes des apprentissages inclusifs. Madame Lapointe précise que oui des efforts en ce sens sont faits, mais que la mission première des écoles se positionne en termes d'apprentissage. Il y a de plus en plus de partenariats avec des organismes communautaires. L'approche Famille-École-Communauté permet de mettre en place des méthodes pouvant restreindre le décrochage scolaire.

Un membre remarque que depuis la pandémie, au niveau de la santé publique, il y a une meilleure force de pénétration pour les écoles, en termes intersectoriels et au niveau des organismes communautaires.

Il est demandé si le taux de littéracie est stable et s'il y a des comparables antérieurs pour voir l'évolution. Madame Lapointe indique que ce taux se maintient généralement avec une légère diminution. La littéracie numérique pose problème également.

Il y a deux types de population, les diplômés universitaires et la main-d'œuvre. Les technologies continuent d'évoluer, mais les employés sur le terrain ne sont pas formés au niveau de la littéracie numérique et peinent à suivre celle-ci.

Quant à l'IMRO, un membre précise qu'il y a un angle à observer en lien avec les retraites précoces.

Un lien est établi entre les environnements immédiats des écoles. Il faut entreprendre une réflexion à ce sujet puisque ça peut nuire à la réussite éducative. Un parc agréable avec des structures permet de développer des habiletés sociales, ce qui contribue à la réussite éducative.

Une étude réalisée avec Frédéric Laurin (Université du Québec à Trois-Rivières) a établi le coût socioéconomique du décrochage pour une ville.

Pour l'Outaouais, la perte régionale de revenus (incluant les coûts supplémentaires du gouvernement), tant au niveau des services de santé, pauvreté, criminalité, exclusion sociale, par année s'estime à une somme entre 676.1 à 923.6 millions.

Il souligne également les risques d'exclusion, de pauvreté, d'utilisation de drogues qui sont liés avec le décrochage scolaire.

Pour les employeurs, les enjeux soulevés et reliés au décrochage scolaire sont la difficulté de rétention du personnel et la difficulté d'adaptation aux nouvelles technologies. Le décrochage est aussi un frein à la créativité et l'innovation.

Une autre étude a été faite par ÉCOBES, et elle établit un lien entre la réussite financière et la durée des études. Des écarts sont constatés entre le niveau de diplomation et entre le sexe des titulaires. L'accès à la propriété reste difficile malgré un diplôme universitaire, mais les possibilités sont plus grandes avec les diplômes de niveau plus élevé.

Les métiers traditionnels féminins et masculins ont des écarts salariaux. Certains programmes contingentés réservent des places pour les femmes, au centre Asticou par exemple. Les centres d'études professionnelles essaient de décroiser les formations.

Il y a des réflexions à entreprendre et elles sont diffusées à la fin de la présentation. Les impacts du décrochage ne sont pas limités à un individu. Les jeunes qui décrochent, ce sont des jeunes qui sont créatifs et qui sortent de la boîte. Il faut investir pour qu'ils puissent contribuer à la vitalité du territoire.

8. Adaptation aux changements climatiques et qualité de vie des citoyens - Information

La présentation est faite par Jean-Christophe Gandubert, du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

L'objectif de la présentation est d'informer les membres des actions prises par le Service pour la résilience face aux changements climatiques. Ce dossier fait partie du plan de travail de la Commission des deux dernières années.

Stéphanie Ayotte quitte son siège à 10 h 53 et le reprend à 10 h 55.

Les différents projets en cours ou à venir sont présentés.

Les aménagements qui sont faits en bordure de berges doivent tenir compte des inondations printanières annuelles.

Les étés sont plus chauds avec des épisodes fréquents de sécheresse et de canicules et des actions ont été prises afin de maintenir les jeux d'eau ouverts plus longtemps.

Des fontaines et brumisateurs ont été incorporés aux espaces publics.

Il est nécessaire de prolonger certaines activités pour répondre aux besoins des clientèles en contexte de changements climatiques, et en conséquence, d'adapter le niveau de services offerts par le Service des travaux publics.

Au niveau des patinoires extérieures, l'hiver dernier a été exceptionnel. La tendance générale était de 12 jours annuels de patinoire extérieure dans des conditions qui n'étaient pas optimales. Il faut se questionner sur l'offre de services à ce niveau. Certaines installations n'ont pas pu ouvrir durant certaines saisons, comme la patinoire du Lac-Beauchamp et celle du ruisseau de la Brasserie.

Un questionnement doit être entrepris au niveau du type de terrain (synthétique ou naturel). Il y a le coût d'installation initial, mais également les impacts au niveau de l'entretien (eau) et des heures d'utilisation potentielles du terrain.

Un terrain synthétique est fait de 20 000 pneus usagés et peut être utilisé en moyenne 75 heures par semaine. Un seul terrain synthétique équivaut à 3 terrains naturels en termes d'utilisation (en raison du drainage et de l'entretien à faire sur le terrain naturel, etc.). Il est aussi possible de déplacer et réorganiser les utilisateurs afin de réduire le stress d'utilisation sur le terrain naturel.

Il y a actuellement un projet de dôme de soccer à l'Université du Québec en Outaouais. Cette installation, même s'il y a des coûts de chauffage associés, est moins dispendieuse qu'une nouvelle construction permanente. Il faut également analyser les empreintes carbone.

Jeneviève Caron quitte son siège à 11 h 03 et reprend son siège à 11 h 23.

Les différentes options pour les patinoires sont présentées. L'option des glaces couvertes et réfrigérées est la meilleure option, mais celle-ci est très dispendieuse. Les patinoires non couvertes et réfrigérées sont les meilleurs choix en termes de coût-bénéfice. Ce sont des tapis réfrigérés qui sont débranchés et retirés au printemps. Un projet pilote débutera pour une période de 2 ans au parc des Cèdres. À terme, ce serait un aménagement permanent avec une place publique. Des détails sont donnés quant aux mécanismes et fonctionnements de cette glace.

Le Service de la transition écologique a fait des tests au niveau des espèces de couvre-sol possibles en remplacement de l'herbe. Des évaluations sont toujours en cours pour les options viables afin de réduire les surfaces asphaltées.

Des abris-soleil ont été ajoutés sur certains terrains de baseball. Des fontaines pour boire ont été ajoutées sur des murs de centres communautaires.

Les citoyens demandent une priorisation des accès à l'eau, aux toilettes et aux abris solaires. Des abreuvoirs de chiens sont également suggérés.

Les buvettes, toilettes et bicibornes devraient être localisées sur une carte. On indique qu'on voudrait que ces données soient mises en ligne au niveau de la géomatique.

Les aménagements futurs sont présentés :

- Brumisateur dans les parcs et lieux publics;
- Intégration de jets d'eau architecturaux aux places publiques;
- Arrosage intégré pour les surfaces sportives et gicleurs pour les surfaces synthétiques;
- Plantation d'arbres (une subvention a été obtenue par le Service de la transition écologique);
- Parcs éponges; il y a un jardin d'eau qui a été installé au Lac-Beauchamp, et on explore la possibilité d'aménager des espaces considérés comme perdus, comme les bassins de rétention.

Le Service tente également de minimiser l'empreinte en convertissant l'asphalte en gravier. L'entretien hivernal est questionné pour ces sentiers. Les sentiers qui doivent être déneigés doivent actuellement être en asphalte, conformément à la Politique d'aménagement des sentiers de viabilité hivernale. Certains sentiers sont accessibles universellement et doivent être entretenus en période hivernale.

Des dalles de béton sont installées sous le mobilier urbain et sous les estrades. Il y a des frais associés à ces dalles, et des tests de sols sont requis lorsqu'il y a des excavations. Les alternatives sont analysées pour remplacer le béton.

Les matériaux sont réutilisés lorsque possible, mais il peut y avoir des enjeux quant aux normes à suivre. Des discussions suivent sur les dons de matériaux de construction. Il peut y avoir un enjeu de sécurité puisque la durée de vie de ces équipements est limitée.

L'état des berges a été analysé pour voir les correctifs qui pourraient être apportés.

Une période de questions suit.

Il est mentionné que certains groupes de la population sont plus affectés par les changements climatiques. Une analyse doit être faite à cet effet afin de s'assurer de répondre aux besoins de ces populations. Il est souligné que les citoyens ont apprécié que le parc Fontaine ait une plus grande période d'ouverture estivale.

L'administration précise qu'on souhaite revoir la politique parapluie pour répondre à une pluralité de citoyens sans adopter une approche disciplinaire. L'objectif est d'avoir des installations polyvalentes et qui sont utilisées par une plus vaste clientèle.

En fin de sujet, un membre souligne que des maisons de quartiers et certains centres communautaires ont des locaux désuets, sans climatisation. Ces installations pourraient bénéficier des brumisateurs pour les camps d'été.

Pause de 11 h 35 à 11 h 51

Kathleen Barette quitte à 11 h 35.

9. Point statutaire – Dossier de l'itinérance

Une mise à jour est effectuée par Jeneviève Caron.

Accès coordonnés : Il y avait eu une présentation l'année dernière à ce sujet. Depuis, différents comités ont été mis en place et un bilan sera fait l'an prochain.

Accompagnement PSL : On veut que les PSL disponibles soient coordonnées et ainsi, un comité a été mis en place pour les personnes multiéprouvées. Un comité a aussi été mis en place pour les familles en situation d'itinérance.

PSL Itinérance : À la demande des partenaires, ce volet a été maintenu et 35 personnes ont été accompagnées avec le soutien nécessaire en logement. 12 personnes sont maintenant prêtes à passer en PSL régulier et donc libérer ces logements. Le modèle fonctionne bien.

Un retour en septembre sera fait.

En complément, Mychelle Vaive indique qu'il y a eu une opération sur le site Guertin. Elle était planifiée depuis un certain temps et demandée par les responsables à des fins de nettoyage.

L'opération a été menée conjointement par le Service de sécurité incendie de Gatineau (SSIG) et le SLSDC. 17 camions de déchets ont été déployés et les gens avaient reçu au préalable des avis. L'opération avait pour but de retirer des éléments combustibles autour des campements afin d'assurer la sécurité de tous. L'opération s'est bien déroulée, et on souligne l'accompagnement et la collaboration des intervenants du Gîte-Ami. L'opération a duré de 7 h à 18 h 30.

10. Guide de gestion des campements de fortune – Information

Une présentation est faite par Mychelle Vaive du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Cette présentation est faite à des fins d'information.

Ce guide est en lien avec le règlement visant une occupation temporaire du domaine public par des abris temporaires.

Il y a une tolérance des campements temporaires. Depuis la pandémie, il y a augmentation des campements et des personnes en situation d'itinérance. Des enjeux sont soulevés (accumulation compulsive, incendies, requêtes citoyennes en augmentation, cohabitation difficile avec les citoyens riverains, enjeux de sécurité et de santé, et des conditions hygiéniques de base).

Avec les organismes, il y a eu une réflexion et une recherche de ce qui se fait ailleurs au Québec, au Canada et aux États-Unis a été réalisée.

La démarche était entreprise avec ouverture.

Le règlement est un ensemble de règles qui visent à encadrer une activité ou un comportement sur un territoire déterminé. Il permet également d'établir un guide, qui lui détermine ce qui est autorisé ou non.

Le guide est un outil procédural et administratif permettant de favoriser l'accompagnement vers l'hébergement temporaire ou permanent.

Le règlement est campé sur ce qu'on peut et qu'on ne peut faire, alors que le guide sera l'application du règlement. Le guide informe les citoyens sur le vivre-ensemble et sur les chaînes d'actions de la ville.

Le règlement interdit l'occupation du domaine public de la Ville, mais permet l'hébergement temporaire de personne en situation d'itinérance à certaines conditions, à des endroits désignés et avec permis.

Le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés sera responsable des visites et des inspections. Le titulaire du permis devra, pour l'obtenir, remplir un formulaire de demande. Sur octroi du permis, des bacs d'entreposage seront remis au titulaire afin d'y conserver ses effets personnels. Le permis sera révoqué après un abandon de 30 jours et plus.

Les éléments de conformité pour l'occupation sont expliqués quant aux éléments suivants :

- Appareil de chauffage;
- Animaux de compagnie;
- Espace alloué, utilisation et entreposage;
- Interdiction concernant les feux et BBQ.

Les principes directeurs du guide sont les suivants :

- Droits humains et responsabilité citoyenne;
- Droit au logement;
- Participation citoyenne;
- Soutien à la personne;
- Stabilité;
- Sécurité;
- Communication;
- Suivi et évaluation.

Les rôles et responsabilités de la Ville sont les suivants :

- Donner accès à de l'eau potable;
- Maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique;
- Limiter les risques d'incendie;
- Gérer les matières résiduelles;
- Faire des ménages régulièrement afin de prévenir la présence de rongeurs et d'insectes nuisibles;
- Faire du développement social pour permettre aux personnes de s'épanouir pleinement et de participer à la vie sociale.

Une période de questions suit.

Il y aura une tolérance à l'extérieur du site Guertin. Il est souhaité d'offrir et de référer aux services existants qui sont disponibles sur le site Guertin en premier lieu. Autrement, il y aura des avis remis pour respecter le règlement.

Le seul site autorisé est celui de Guertin. Ce qui est autorisé à Guertin est balisé, permettant de limiter l'offre de services de la Ville et les obligations des utilisateurs. Les interventions sur le site et en-dehors doivent être cohérentes. Le règlement ne porte que sur le site Guertin, mais le guide permet de baliser sur l'ensemble du territoire avec une adaptation en termes de capacité de service.

Des précisions sont demandées quant aux impacts sur les personnes riveraines, et il est souhaité que des communications leur soient acheminées au sujet du guide et des actions de la Ville. Le site Sanscartier n'est pas visé par le guide et le règlement. La tolérance reste en application sur l'ensemble du territoire.

Stéphanie Ayotte quitte la rencontre à 12 h 30. Le quorum est perdu.

Un membre ajoute qu'il y a des possibilités d'interventions à tous les niveaux et que les interventions sur le terrain en seront facilitées puisque les personnes en situation d'itinérance pourront être redirigées vers les services adéquats.

Les membres insistent sur les communications à faire avec les citoyens. La compréhension des règlements peut être complexe et le processus devra être évolutif. L'accompagnement est critique dans cette situation. Les inspections et évaluations peuvent être invasives et il faut éviter de tomber dans une culture de surveillance. Il faut jongler avec le vivre-ensemble.

L'administration précise qu'au niveau du respect de la vie privée, le règlement est construit comme un coffre à outils.

Remettre des avis d'infraction n'est pas l'objectif premier et c'est d'ailleurs pourquoi le responsable du règlement est le SLSDC qui n'est pas une équipe de contrôle. L'objectif est la sortie de crise et non le contrôle.

Des préoccupations sont exprimées quant aux formation et accompagnement qui seront mis en place pour les intervenants.

Le développement au niveau du logement social continu en parallèle. On souhaite que l'accès s'améliore, et la préoccupation pour les jeunes et l'accès à la propriété est soulignée. Au niveau du comité-choc, des chiffres ont été présentés en démontrant que beaucoup de logements communautaires et sociaux ont été livrés.

La réponse de la population au guide est positive. Il y a un changement de paradigme. Il faut que la population se sente concernée par la situation et la cohérence aide à cette vision. Il y a des vulnérabilités pour les personnes très étroitement liées par l'itinérance puisqu'il pourrait y avoir des critiques.

Une autre préoccupation concerne la tolérance de l'itinérance en soi, et l'acceptation de la situation par les citoyens. L'avantage du guide est au niveau clinique, comme avec Transition Québec. La situation économique fait en sorte que certains membres indiquent que la situation pourrait ne pas être temporaire. La crédibilité du Service est soulignée.

C'est le travail de tous. L'ensemble des initiatives et du travail effectués par la Ville et par les partenaires qui ont permis d'avancer et de s'améliorer.

Il y a de nombreuses initiatives, et il est essentiel de s'attarder à la prévention de l'itinérance. La défense des droits des locataires doit être gardée en tête et le soutien en logements communautaires également. La multiplication des problèmes se retrouve en logements sociaux et il faut prévenir l'aggravation de la situation. Il faut réfléchir au niveau urbanistique comment éviter une trop grande concentration en un lieu et avoir des cibles audacieuses afin d'éviter de générer des problèmes sociaux en continu.

11. Varia

Aucun sujet n'est inscrit au Varia.

12. Prochaine séance

La prochaine séance de la Commission Gatineau, Ville en santé est prévue le 26 septembre 2025.

13. Levée de la séance publique

Il est proposé par Sylvie Lafontaine

Appuyé par Alicia Lacasse-Brunet

Et résolu que cette Commission lève la séance à 12 h 54.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière

	
PRÉSIDENT LOUIS SABOURIN	SECRÉTAIRE SÉLÉNA BEAUMONT-DEMERS